

MEMENTO A L'ATTENTION DES PORTEURS DE PROJETS BÉNÉFICIAIRES D'UN DISPOSITIF « RECHERCHE » RÉGIONAL

Sont concernés les porteurs de projets bénéficiaires des dispositifs régionaux de soutien à la recherche :

- Allocations doctorales cofinancées
- PULSAR
- Etoiles montantes
- Trajectoire nationale
- Trajectoire Europe
- Chaire Territoire d'Avenir
- Territoires d'expérimentation

Obligations au titre du dialogue sciences-société :

Tel que précisé dans les règlements d'intervention, le doctorant / chercheur bénéficiant du soutien régional s'engage à réaliser :

- Une **action de médiation scientifique** (participation à un événement grand public tel que la « Fête de la Science » ou la « Nuit européenne des chercheurs », contribution à une action éducative auprès des scolaires, intervention dans une émission de radio, participation à un projet de médiation scientifique, etc.),
- Une **publication grand public** sur la plateforme echosciences-paysdelaloire.fr

Pour les y aider, un guide d'accompagnement est disponible en téléchargement sur le site de la Région : [Lien hypertexte](#)

 Le **solde** de la subvention régionale est versé sur présentation de justificatifs, dont la **justification des actions** de valorisation au titre du dialogue sciences – société (Fiche disponible en téléchargement sur le site de la région : [lien hypertexte](#)).

Obligations au titre de la communication :

Extrait des règlements d'intervention :

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à la subvention, notamment en faisant figurer le logo de la Région. Il s'engage également à faire mention du soutien de la Région dans ses rapports avec les médias, en informant préalablement les services régionaux de ces opérations médiatiques.

- ⇒ Si des temps d'inauguration et de prise de parole sont prévus, il convient d'inviter la Présidente de Région, **suffisamment en amont de l'événement** en écrivant à protocole@paysdelaloire.fr (+ copie à service.recherche@paysdelaloire.fr). Le Protocole se charge ensuite d'attribuer les représentations.
- ⇒ Les éléments de signalétique (oriflammes, kakémonos...) sont à solliciter auprès de Antoine.CLAVIER@paysdelaloire.fr, **minimum 3 semaines avant l'événement**.
- ⇒ Le **logo** de la Région ainsi que les règles de son utilisation sont disponibles sur le site Internet : <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/identite-visuelle/logo>

Contacts utiles :

Pour toute question relative à votre convention : service.recherche@paysdelaloire.fr

Pour toute question relative au dialogue sciences-société : culturesciences@paysdelaloire.fr